

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 7 NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain DESRAYAUD - Nathalie PETERKA - Gérard TEBOUL - Olivier TOURNAFOND <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dominique GENCY-TANDONNET - Jean-Pierre LAY <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rachel MIMERAND <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véronique FONTAINE - Gisèle GERME 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frédéric BICHERON - Fabrice GREAU - Anastasia ILIOPOULOU-PENOT <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sigrid CHOFEE-HAROUEL - Véronique POULNAIS-COQUELIN - Aline TENENBAUM <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - William MODERE - Élisabeth MENESGUEN - Christine LAI <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - SBERRO Jordan 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alexandre MAITROT DE LA MOTTE <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antoine BOLZE - Maria FARTUNOVA - Nicolas LIGNEUL - Nathalie MARCON <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - François MARTEL - Stéphane BALLER - Sylvie FAVIER <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - FONTAINE Thomas - NGUYEN Caroline - BITAN Vincent - AMRAM Laureen - TAIEB Benjamin - LESNE Sarah - JEERASOO Vyasa - CAZARD Marine

Le conseil de Faculté du 7 novembre 2017, réuni en formation plénière, débute à 11h15.

Le Doyen donne communication des procurations.

I- Budget 2018

Le Doyen fait le point sur le budget 2018. Il informe que la réduction de la dotation budgétaire de l'Université portant sur 1 000 000 d'euro a conduit sa direction à diminuer la dotation-contribution de la Faculté de droit pour un montant de 57 000 euro. Mais, d'un autre côté, la Faculté ayant commencé à améliorer le rendement de ses ressources propres (environ 80 000 euro), le volet recette du budget est en léger accroissement.

Il fait observer que la masse de fonctionnement de la licence a augmenté de 19%, passant de 62 000 à 74 000€, tandis que le nombre d'étudiants augmentait seulement de 12%. Cette discordance s'explique principalement par l'augmentation des prix des copies pour lecture optique, des copies anonymées et des copies spéciales QCM. Il y a lieu de prendre également en compte l'inflation des actions de communication (commandées par la CFVU et la DEVE sans la moindre concertation ni évaluation des coûts).

Il précise aussi que l'augmentation de la masse Personnel de licence (+10%, de 364 000 à 400 000) vise à couvrir le déficit éventuel des nouveaux DU et l'augmentation incessante des heures complémentaires payées dans le cadre du RNA.

Quant à l'augmentation du fonctionnement Master et du personnel Master, elle est strictement proportionnelle à l'accroissement du nombre d'étudiants : +20%.

S'agissant du pilotage, il attire l'attention sur la nécessité de faire quelques économies sur certains postes tels qu'affranchissements (augmentation de 100% en 1 an), réceptions des remises de diplômes et surveillances des examens.

Quant aux crédits recherche, conformément aux indications du service financier de l'Université, ils ont été portés pour le montant de 47 066€, un montant égal au budget initial de 2017.

Pour finir, la question du coût de la licence professionnelle éco-patrimoniaire est abordée. Le Professeur Tournafond est conduit à répéter ce qu'il avait développé lors du conseil restreint aux professeurs, le nombre d'étudiants devrait s'accroître dans un bref délai et permettre ainsi de parvenir à l'équilibre financier.

D'une manière générale, le Professeur Teboul se félicite des efforts entrepris pour éviter que le budget de la Faculté ne se trouve pas en déficit à la fin de l'année civile. Il lui paraît opportun que la Faculté de droit ne se trouve plus dans la nécessité de demander une rallonge budgétaire.

II- DU sport

Le Doyen rapporte que la pré-commission de la CFVU a émis un avis défavorable aux projets de DU de Carrières publiques et d'European law studies ainsi qu'un avis réservé sur le projet DU Sport. S'agissant de ce dernier, elle considère que les droits d'inscriptions spécifiques pour les étudiants en formation initiale sont trop élevés. C'est pourquoi elle a demandé que le montant arrêté par le porteur du projet soit de nouveau examiné par le conseil de la Faculté de droit.

Le Doyen met en délibération la question suivante : « Approbation du projet du DU Sport avec une réduction des droits d'inscription de 750 à 550 euros conformément à la décision du porteur du projet. La motion est adoptée à l'unanimité. »

III- Questions diverses

Le Doyen demande s'il y a d'autres questions. Aucune question n'étant soulevée, le Doyen remercie les membres du Conseil pour la richesse de leur participation.

La séance est levée à 11h45.

Créteil, le 7 novembre 2017

Le Doyen

Alain DESRAYAUD